

## **Instruction ministérielle relative au FNE-Formation et de la Pro A**



**Le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion a publié une instruction le 7 septembre 2021 relative à la mobilisation du FNE-Formation et de la pro A pour financer les parcours de formation des salariés.**

**Concernant le FNE**, celui -ci est assoupli pour certaines formations et les catégories d'entreprises éligibles sont élargies :

- les formations et habilitations obligatoires sont désormais éligibles à la condition de s'inscrire

dans un parcours. Cette notion de parcours ne comportant pas de durée il devrait être assez aisé de travailler autour de parcours de courte durée comportant un volet complémentaire numérique, transition énergétique... et de parcours certifiants incluant des formations et habilitations.

- la catégorie nouvelle des entreprises « en mutation » recouvre la plupart de nos adhérents confrontés aux nouvelles motorisations, au nouveaux usages, à la connectivité accrue des moyens de transport, à la digitalisation de leurs activités et emplois.

**Pour les Pro A**, les certifications éligibles au titre du plan de relance seront financées à hauteur de 9000€.

[Consulter l'instruction](#)